



AMBULANCIER

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

Niveau de qualification : Niveau 3

Définition

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyens de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations. En cadre d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences. Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins, services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle.

Prérequis

Aucun diplôme n'est exigé.

Posséder le permis de conduire - Catégorie B en état de validité depuis au moins 3 ans (2 ans si conduite accompagnée) à la date de clôture des inscriptions.

Déroulement des études

2 sessions annuelles*

23 semaines de formation : soit 801 heures

Une formation en alternance : 16 semaines à l'Institut (556 H)

et 7 semaines en stage organisées sur la base moyenne de 35 heures par semaine (245 H)

L'enseignement à l'IFA comporte 5 blocs de compétences, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

L'enseignement en stage est réalisé en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, en établissement de santé et en entreprise de transport sanitaire

Conditions d'admission

2 sélections annuelles

SELECTION SUR CONCOURS

Informations et Dossier d'inscription sur le site

www.institutsformation.chu-st-etienne.fr

Selon les profils des candidats :

Admissibilité : Dossier d'admissibilité

Stage d'observation

Admission : entretien d'admission ou dossier d'admission

Délai estimé entre la demande et le début de la prestation : entre 6 et 7 mois

Dates de rentrée : aout et janvier

Coût de la formation

5400€ (tarif 2022)

Les élèves ont à leur charge :

Les droits d'inscription à la sélection : 100 €

Le coût de la formation, est financé par la région Auvergne - Rhône Alpes pour les demandeurs d'emploi et pour les candidats en poursuite de formation initiale.

Pour les salariés les frais de formation annuels s'ils sont pris en charge par l'employeur ou un organisme financeur sont facturés à 5 400 € (tarif 2022).

Carrière

Possibilités d'évolution

Régulateur

Passerelle AS

Ambulancier SMUR

Chef d'entreprise de transport sanitaire

Responsable SMUR

53% des entreprises de transport ont un projet de recrutement dont la moitié concerne un ambulancier DE.